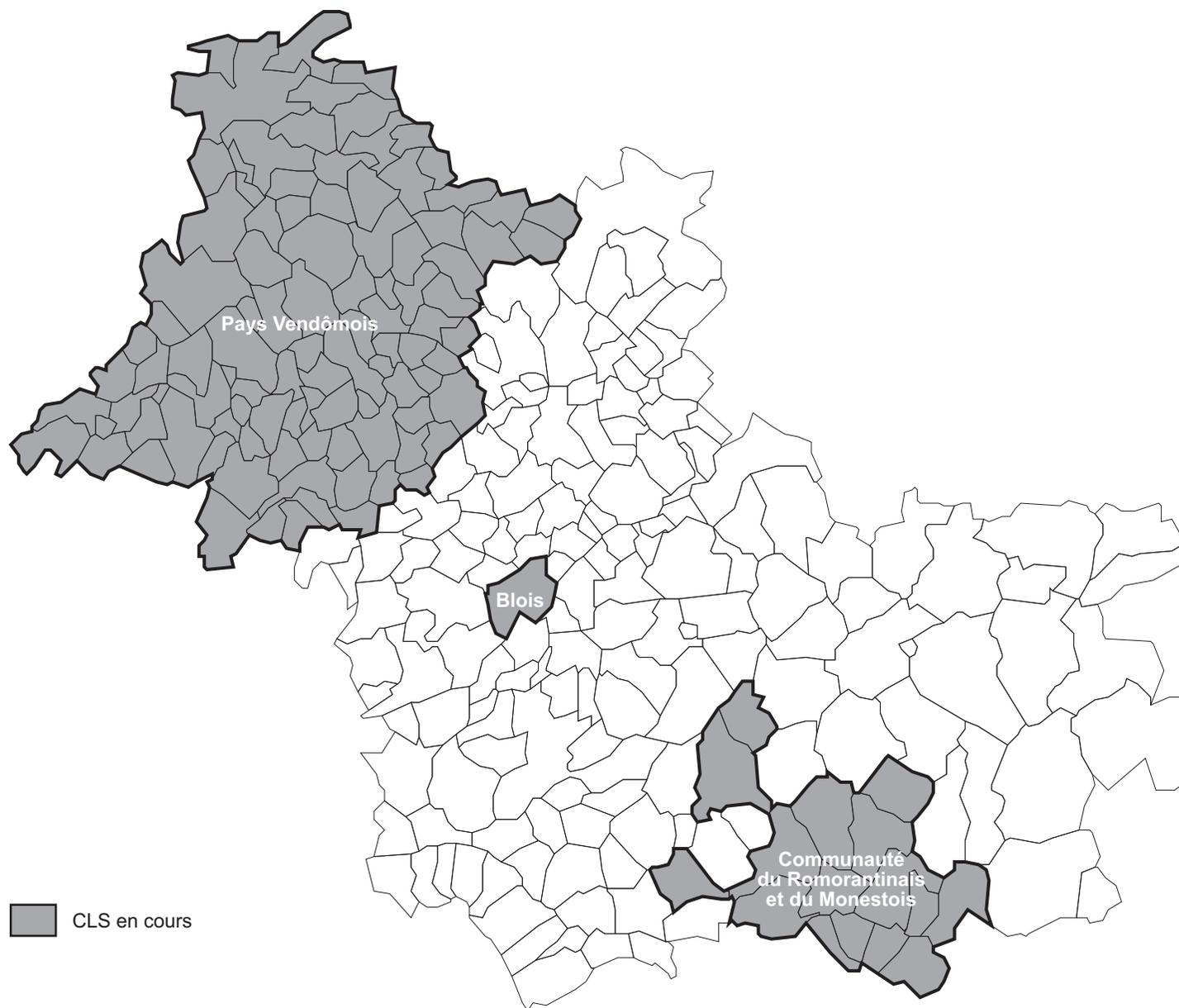


Contrats Locaux de Santé (C.L.S.)



Initiateur : Agence Régionale de Santé (ARS Centre).

Objectifs :

- Dynamiser les territoires où les porteurs de projets sont peu nombreux,
- Mettre en oeuvre la politique régionale en développant une logique ascendante prenant en compte les besoins des habitants,
- Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs locaux,
- Décloisonner et mettre en synergie les différentes politiques publiques.

Principe : le CLS est un instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé dans ses différentes composantes : prévention, soin et médico-social sur un territoire infra-départemental.

Durée : 3 ans.

Contractualisation dans le Loir-et-Cher :

- CLS du Pays Vendômois : 2012
- CLS de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois : 2013
- CLS de la ville de Blois : 2016